

# MÉMOIRE D'AVENIR

n° 46

AVRIL-JUIN  
2022

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES

main; le principe naturel du droit et du devoir; qu'il est une violation flagrante du dogme  
Liberté - Egalité - Fraternité.  
Considérant que si des mesures effectives ne suivent  
très près la proclamation déjà faite du principe de  
l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les  
désordres,  
Article 1<sup>er</sup>. L'Esclavage sera entièrement aboli  
dans les Colonies et possessions Françaises, deux mois  
après la promulgation du présent décret dans chacune  
en partant de la promulgation du présent décret  
tout châtiment corporel, toute vente  
absolument interdite.

➔ DOSSIER

Le décret d'abolition  
de l'esclavage de 1848

## ÉDITO

En septembre dernier, nous lançons le nouveau cycle *Les Essentiels* en présentant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Vous avez été plus de 40 000 à venir la voir à l'hôtel de Soubise. Votre intérêt pour notre démarche nous a convaincus de la poursuivre et vous pourrez, à partir de mai, découvrir l'original du décret d'abolition de l'esclavage de 1848 dans une exposition conçue avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. À ce document succèdera en septembre l'ordonnance de 1944 qui a accordé le droit de vote aux femmes, texte choisi par le public à l'issue d'un vote sur site et en ligne organisé de septembre à décembre 2021.

La présentation du décret d'abolition de l'esclavage n'est pas la seule exposition présentée aux Archives nationales en ce printemps 2022 et je vous invite à vous rendre à Pierrefitte-sur-Seine pour découvrir jusqu'en juillet l'étonnante exposition *Plateau volant, motolaveur, purée minute. Au salon des arts ménagers, 1923-1983*, titre forgé en écho à la célèbre *Complainte du progrès* de Boris Vian.

Mais avant de valoriser les documents, de les exposer, il faut les collecter et les traiter, intellectuellement et matériellement. Et l'on ne peut que se féliciter de l'entrée aux Archives nationales de l'exceptionnel fonds d'archives du colonel Denfert-Rochereau, héros de la défense de Belfort pendant la guerre de 1870, donné par son descendant, et de nouveaux documents sur l'expédition d'Égypte.

Le présent numéro de *Mémoire d'Avenir* présente également la richesse que représentent pour les historiens et généalogistes les lettres de provision d'office de l'Ancien Régime, clés d'accès aux fonctions les plus prestigieuses, comme celles de président de cour souveraine, mais aussi à de plus modestes et parfois inattendues, comme crieur d'enterrement ou langayeur de porc. Plus de la moitié des lettres de provision d'office sont désormais indexées nominativement.

Vous découvrirez également dans ce numéro les archives des Chantiers de la jeunesse française de l'époque de Vichy ou encore celles de la résistante et déportée Jacqueline Péry d'Alincourt, proche de Daniel Cordier et « sœur de Résistance » de Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle et Anise Postel-Vinay.

Autre époque, autres sujets, autres formes d'archives, les Archives nationales collectent aussi de nombreuses archives nativement numériques, fichiers bureautiques, messageries électroniques, bases de données, photographies, vidéos... Et collecter et conserver ne servirait à rien si l'on ne pouvait y donner accès. Tel est l'enjeu du prototype Adamant de publication en ligne des archives numériques librement communicables et diffusables présenté dans ce numéro.

Enfin, dans notre nouvelle rubrique sur l'histoire des Archives nationales, et après avoir découvert les hôtels, les jardins et les Grands Dépôts du site parisien, vous pourrez vous plonger dans l'histoire de ses caves dont les plus anciennes datent du Moyen Âge...

Je vous souhaite une agréable lecture.



**Bruno Ricard,**  
directeur des Archives nationales

## ACTUS

### Le saviez-vous ?

#### Les ardoises magiques de Saint Louis

Dans l'Antiquité, parmi les supports d'écriture, on utilisait des tablettes de bois dont on éraflait la cire qui les couvrait avec un stylet en os. On réutilisait la surface écrite en effaçant le texte avec l'arrondi du manche du stylet en aplanissant la cire. Leur usage, économique, resta en vigueur à la Cour de France jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les Archives nationales en conservent quatorze. En bois d'érable, ces planchettes sont légèrement creusées pour recevoir sur les deux faces une couche de cire mêlée de poix. Jean Sarrazin, chambellan de Louis IX, y tenait les comptes de l'hôtel du roi en 1256 et 1257.



AE/11/258, [J//1168], 47 x 20 cm. © Arch. nat.

### La Nuit des musées

Samedi 21 mai

Organisée par le ministère de la Culture, la Nuit des musées est un moment privilégié pour redécouvrir les musées jusque tard dans la nuit, au gré des expositions et des manifestations exceptionnelles organisées pour l'occasion. Les Archives nationales proposent ainsi la deuxième exposition du cycle *Les Essentiels*, autour du décret d'abolition de l'esclavage de 1848, avec la volonté de donner à comprendre les moments clés de la construction de notre démocratie et de notre société contemporaine. Les visiteurs pourront également écouter les extraits de 366 récits autobiographiques qui sont au cœur d'une installation artistique intitulée *À soi-même*. Ses créateurs, Olivier Vadrot et Sébastien Roux, vous emmèneront dans l'univers de l'intime, à l'intérieur d'un habitacle en forme de secrétaire qui diffuse ces textes oubliés.



La Nuit des musées sur le site de Paris en 2016.  
© Arch. nat./Marcius Rosselet

## 17<sup>e</sup> édition du festival des cultures juives

Jeudi 16 juin à 20 heures

La Nouvelle école juive de Saint-Pétersbourg  
Sarah Lancu, violoncelle, et David Bismuth, piano  
Site de Paris, à l'hôtel de Soubise,  
dans la chambre du Prince

Sarah Lancu, violoncelliste solo de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, et le pianiste virtuose David Bismuth interpréteront des morceaux extraits de leur deuxième album (publié par l'Institut européen des musiques juives) et mettront en lumière des compositeurs de la « Nouvelle école juive » de Saint-Pétersbourg – tels Joël Engel, Alexander Krein, Joachim Stoutchevski, ou encore Leo Zeitlin – qui, sous l'influence du courant folkloriste russe au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, s'attèlent à la création d'une musique nationale juive.



David Bismuth et Sarah Lancu. © Droits réservés

## À soi-même Installation sonore d'Olivier Vadrot et de Sébastien Roux. Hôtel de Soubise, salon de la Princesse

Jusqu'au 31 mai



© Archives nationales/France - Atelier photographique - Nicolas Cantin - Thomas Manhes

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, les Archives nationales accueillent *À soi-même*, une installation sonore conçue et réalisée par Olivier Vadrot et Sébastien Roux. Elle se présente comme un habitacle confortable qui propose l'écoute d'une sélection de journaux intimes. L'écoute débute toujours par un extrait correspondant à la date du jour, puis le visiteur est invité à explorer les dates passées, en remontant le temps jour après jour. Ces textes autobiographiques couvrent un millénaire d'écriture, du journal de Izumi Shikibu (1002 à 1004 après J.-C.) à celui de Raymond Depardon (2009). L'originalité de l'installation tient à la diversité des activités et de l'origine géographique des diaristes, ainsi qu'à la fonction de ces journaux : considérations philosophiques, carnets de bord, évocation de moments de vie qui vont des plus banals aux plus intimes. Figurent dans ce corpus des extraits de journaux conservés aux Archives nationales, tels ceux de Henry Duveyrier, Françoise Héritier, Édith Thomas, l'abbé Mugnier et Louis XVI.

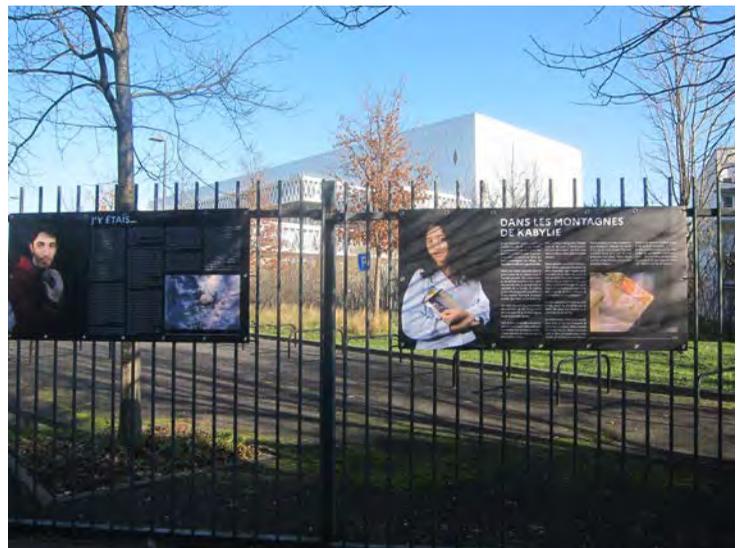
## Archives et moi !



Panneaux sur les grilles de l'entrée du site de Pierrefitte-sur-Seine.  
© Arch. nat./SED

Le projet d'éducation artistique et culturelle *Archives et moi*, mené avec les élèves du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis, sous la houlette bienveillante et efficace de l'écrivaine Françoise Henry et de la photographe Anna Rouker, s'expose depuis le 24 janvier 2022 sur les grilles du site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales. Histoires réelles, façonnées ou inventées, elles ont comme point commun d'avoir été élaborées, en textes et en images, à partir d'un document, archive ou objet, incarnant pour chacun son histoire individuelle ou familiale.

Habitants du territoire et usagers des Archives peuvent ainsi découvrir, jusqu'à l'été prochain, un des multiples projets qui associent les Archives nationales et les élèves qui fréquentent les établissements scolaires voisins.



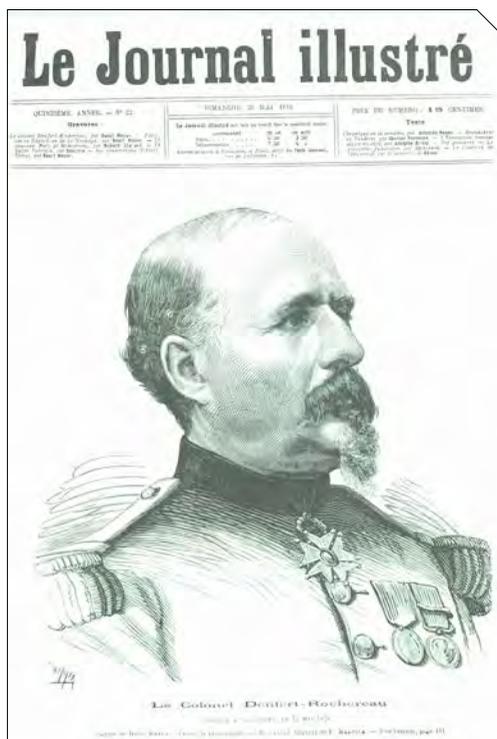
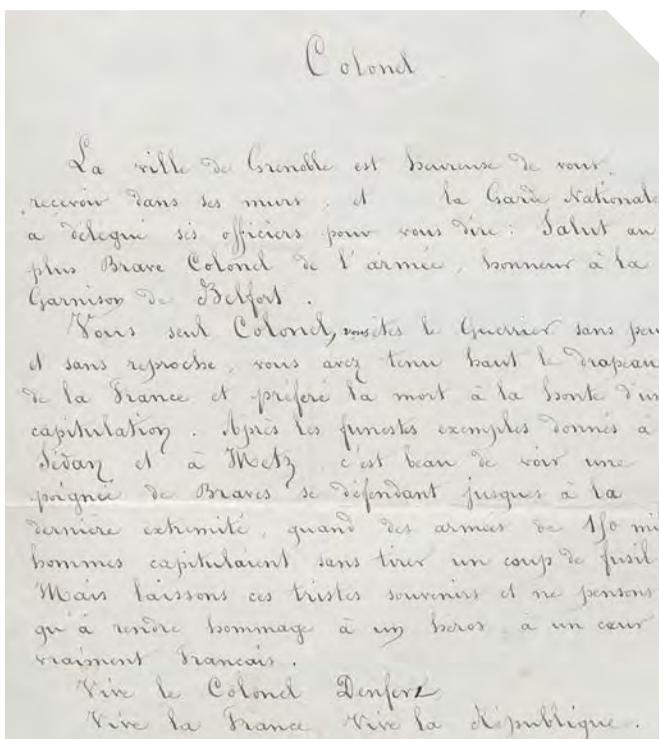
### Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel sur le site [www.history.fr](http://www.history.fr) à la rubrique L'inédit du mois !

Pour retrouver toute la programmation des événements, colloques, expositions, ateliers pédagogiques, etc. des Archives nationales : [www.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr)

## LES ARCHIVES DU COLONEL DENFERT-ROCHEREAU ENTRENT AUX ARCHIVES NATIONALES

par Véronique Auber, département des Archives privées



Rochereau, contiennent plus de 2 000 lettres, dont près de la moitié écrites ou reçues par le colonel Denfert-Rochereau. Si un ensemble important de la correspondance concerne la guerre de 1870, celle-ci remonte à son enfance et retrace toutes les étapes de sa vie, de sa scolarité à sa formation à l'École polytechnique, de ses premiers faits d'armes lors de l'expédition de Rome de 1849 à sa participation à la guerre de Crimée en 1855, de son poste en Algérie de 1860 à 1864 à sa nomination au poste de gouverneur de la place de Belfort en 1870, pour finir député à l'Assemblée nationale.

Article nécrologique du colonel Denfert-Rochereau paru dans *Le Journal Illustré*, 26 mai 1878. © Arch. nat./pôle image

**L'immense popularité dont a bénéficié Aristide Denfert-Rochereau (1823-1878) est désormais un peu oubliée, mais la résistance acharnée de la place forte de Belfort qu'il a dirigée durant la guerre franco-allemande de 1870 lui a valu d'accéder de son vivant au rang de héros national. Alors qu'un armistice général entre en vigueur le 15 février 1871, il refuse de baisser les armes : il faut un ordre du gouvernement de la Défense nationale pour qu'il accepte enfin de se rendre le 18 février. Grâce à lui, Belfort reste « française », alors qu'elle faisait auparavant partie de l'Alsace.**

Dès lors, la population s'attache à témoigner son adulation à celui qui a sauvé l'honneur d'un pays traumatisé par l'humiliation d'une défaite inattendue. Des poèmes lui sont envoyés pendant le siège, des chansons sont composées à sa gloire, des haies d'honneur se forment partout en France durant ses déplacements. La presse lui consacre également de nombreux articles. Dès 1879, la place d'Enfer, à Paris, est rebaptisée place Denfert-Rochereau et ornée d'une copie du lion que le sculpteur Bartholdi avait réalisé au pied de la citadelle de Belfort en hommage au « Lion de Belfort » qui l'avait si âprement défendue.

Ses papiers personnels, donnés aux Archives nationales en novembre 2021 par son arrière-arrière-petit-fils, Jean-Paul Denfert-

Partisan de la revanche sur l'Allemagne, il déploie dans l'hémicycle son énergie à éclairer ses collègues sur les raisons de la défaite française et, surtout, de la victoire allemande. Il rédige des projets de lois pour améliorer la défense des frontières, les conditions de vie des soldats, accélérer le remboursement de la dette à l'Allemagne. Son travail législatif est minutieux, comme en attestent les nombreux brouillons d'un même texte.

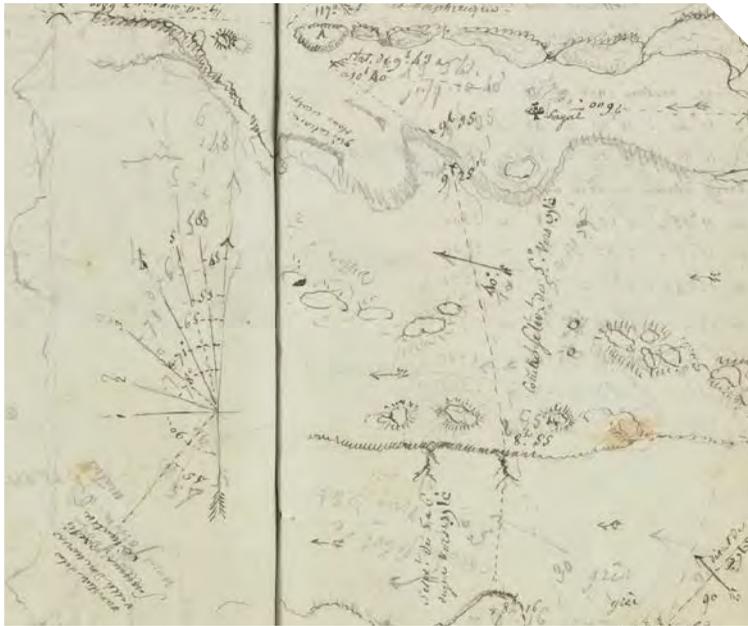
Le fonds ne concerne pas seulement le colonel Denfert-Rochereau, mais il renseigne aussi sur ses ancêtres et ses descendants. Parmi les documents les plus marquants, les lettres qu'un grand-oncle maternel, planteur à Saint-Domingue, écrit à un partenaire commercial résidant à La Rochelle, pour lui décrire la situation politique et matérielle de l'île des premières années de la Révolution à l'expédition de Saint-Domingue en 1801. On note aussi la présence de documents manuscrits autographes de Georges Cuvier, dont Aristide Denfert-Rochereau, oncle paternel du colonel, a un temps été le secrétaire.

Enfin, la présence de psaumes religieux rédigés par plusieurs membres de la famille rappelle la place que la religion occupait pour ces pieux protestants, le colonel étant lui-même élu délégué au synode national de l'Église réformée en 1872, où il prend parti pour le courant libéral.

# ACQUISITIONS REMARQUABLES

## DE NOUVEAUX DOCUMENTS SUR ADRIEN RAFFENEAU-DELILE, MEMBRE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

par Solange Bidou, département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture



« Journal des voyages dans le désert », p. 44-45. AB/XIX/5604.  
© Arch. nat./pôle image



Dessin d'un homme sur un dromadaire. AB/XIX/5604. © Arch. nat./pôle image

**Adrien Raffeneau-Delile, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui participa à l'expédition d'Égypte comme membre de la commission scientifique, est connu aux Archives nationales essentiellement par son dossier de carrière. Ses différents postes l'amènent, à son retour d'Égypte, à Ostende, à Bruges, en Aveyron, dans le Pas-de-Calais, outre des missions à Toulon, à Marseille, à Sète et en Algérie.**

Une récente acquisition d'un ensemble de documents et de dessins vient enrichir notre connaissance de celui qu'un de ses collaborateurs, dans la notice nécrologique parue dans les *Annales des ponts et chaussées*, désigne comme « une des plus brillantes lumières du corps des ponts et chaussées ».

Plusieurs dossiers illustrent son rôle lors de l'expédition d'Égypte. Adrien Raffeneau s'était initié à la langue arabe. On en trouve la trace avec des feuillets manuscrits rassemblant des éléments de lexique français-arabe. Ses « voyages dans le désert entre Syout et la mer Rouge » sont relatés dans un carnet tenu journalièrement du 13 ventôse au 22 messidor an IX (4 mars-11 juillet 1801), illustrés de petits croquis topographiques. Il fut en effet chargé du nivellement de la vallée du Nil dans cette région et de relevés dans le désert entre le Nil et la mer Rouge. S'il est connu pour avoir effectué une empreinte en soufre de la pierre de Rosette, moulage qui fut celui utilisé ensuite pour la publication, on voit par une « Note des empreintes en soufre remises au

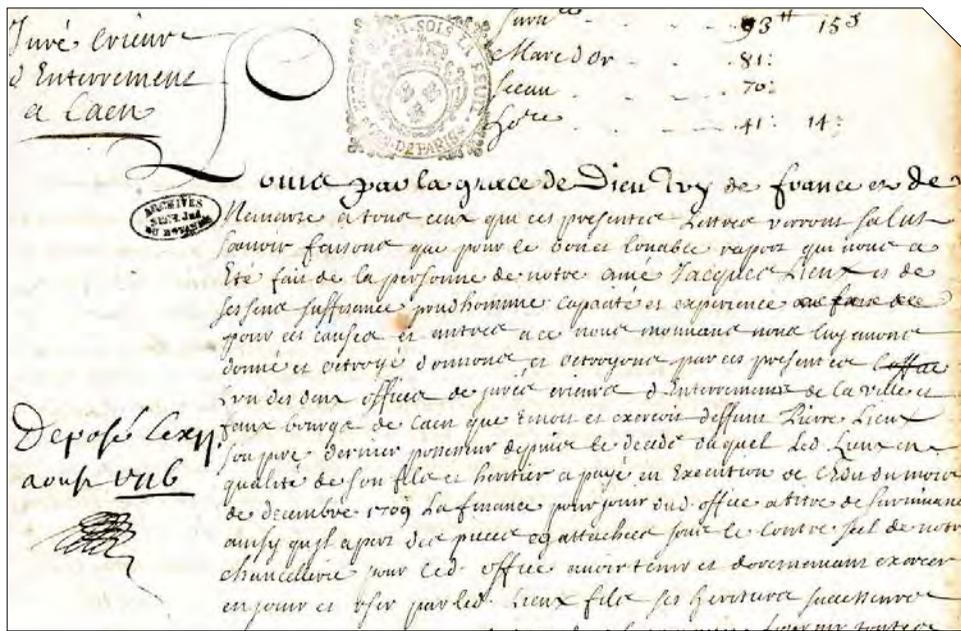
citoyen Conté pour être moulées en plâtre » qu'il a utilisé ce procédé pour plusieurs autres sculptures sur des obélisques ou des sarcophages. Quelques dessins, simples croquis ou dessins plus achevés, s'ajoutent à ces documents. Un lot de lettres avec la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte montre la difficulté qu'ont suscitée la rédaction du texte et la mise au point des gravures.

Une autre partie de cet ensemble concerne ses travaux en tant qu'ingénieur des Ponts et Chaussées. Un des ouvrages qui l'a distingué est la conception d'un pont tournant au port de Calais, évoqué dans ce dossier. Ses recherches sur les ponts tournants se sont aussi appliquées au pont sur la rivière canalisée de Lawe, dans la commune de Lestrem (Pas-de-Calais), pour lequel on trouvera plans et dessins sur calque, rapport manuscrit, devis, détail estimatif.

Enfin, dossier plus personnel, figure une quinzaine de lettres de ses parents adressées lors du retour d'Égypte à Adrien, et à son frère, Alire, botaniste, lui aussi membre de l'expédition d'Égypte, durant l'an X.

## LES LETTRES DE PROVISION D'OFFICE, UN ANNUAIRE ADMINISTRATIF DE LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME... ET BIEN PLUS

par France-Odile des Mazery, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime



**Sous l'Ancien Régime, un office est une part de la fonction publique déléguée par le roi. Celui-ci « donne et octroie » l'office au moyen d'une lettre patente : la lettre de provision d'office.**

Si l'on pense volontiers aux offices les plus prestigieux comme ceux de présidents de cours souveraines (président à mortier au Parlement par exemple), aux offices de finance (receveurs, élus, grenetiers, trésoriers généraux de France), ou encore aux notaires ou aux huissiers, on ne saurait négliger les professions plus modestes de la vie quotidienne : crieur d'enterrement, langayeur de porc (qui contrôlait la santé des porcs en examinant leur langue), passeur de bac ou débardeur de foin.

Les lettres de provision reflètent les contingences historiques et politiques. Ainsi, l'annexion d'un nouveau territoire entraîne la création de centaines de nouveaux offices. En temps de guerre, la vente d'offices permet à la monarchie de renflouer ses caisses. Un même office peut ainsi être attribué à deux, trois voire quatre titulaires, qui exercent la fonction par rotation annuelle et à tour de rôle (on distingue alors offices ancien, alternatif, triennal, quadriennal).

Les lettres contiennent des renseignements variés sur le nouvel officier (âge, lieu de naissance) ; sur les privilèges liés à l'office (avantages fiscaux, judiciaires et sociaux) ; sur les gages et les rémunérations ; sur la valeur de l'office et les différentes sommes à acquitter par le postulant ; sur les attributs matériels extérieurs liés à l'office : ainsi, un inspecteur, visiteur et contrôleur général de la police en

Lettre de provision d'un juré crieur d'enterrement en 1716 (extrait). V/1/226 pièce 119. © Arch. nat./pôle image

1709 avait le « droit de porter la robe comme officier de ville et une baguette ou canne à poignée d'ivoire sur laquelle poignée seront gravées les armes de la ville de Paris » ; sur certaines obligations professionnelles à respecter, telles celles du barbier, qui devait « tenir boutique et enseigne avec bassins blancs et cette inscription : barbier, baigneur, étuviste et perruquier, céans on fait le poil ».

Les Archives nationales conservent les minutes des lettres de provision d'office expédiées par la Chancellerie sur plus d'un siècle, de 1674 à 1790 (cotes V/1/1 à V/1/539).

Aujourd'hui le contenu de plus de la moitié de ces lettres (125 000 lettres produites entre 1724 et 1790, 4 057 en 1714-1715) est interrogeable directement dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales :

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran\\_IR\\_058746](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_058746)

Outre la reprise d'anciens index manuscrits, le dépouillement des lettres se poursuit aujourd'hui, grâce à des contributeurs bénévoles, au rythme d'environ 5 000 lettres par an. Leur contenu sera versé progressivement dans la salle des inventaires virtuelle.

La mise à disposition des lettres de provision d'office est d'un intérêt majeur pour les généalogistes comme pour les historiens des institutions, de l'économie et plus généralement de la société d'Ancien Régime.

# VIE DE FONDS

## ADMINISTRER LA JEUNESSE SOUS VICHY : LES ARCHIVES DES CHANTIERS DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

par Maryasha Yael Barbé, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales



Album «Provence», carte des chantiers de jeunesse. 72AJ/2442.  
© Arch. nat./pôle image

**En juillet 1940, l'armée française est dissoute à la suite de l'accord d'armistice. Afin d'encadrer les quelque 90 000 jeunes appelés démobilisés et dispersés dans toute la France, les Chantiers de la jeunesse française sont créés le 31 juillet. Les Archives nationales conservent à leur sujet de nombreux documents, qui s'enrichissent régulièrement.**

**E**n application du décret de création des Chantiers de la jeunesse française, 52 camps, rassemblés en groupements régionaux, sont établis sous l'autorité du général de La Porte du Theil en zone libre et en Afrique du Nord. Ils assurent une mission de formation physique, morale et professionnelle, sous la forme d'un service civique de huit mois. Soumis à une discipline militaire, les jeunes effectuent des travaux d'utilité publique : coupe de bois, construction et réhabilitation de chalets, refuges en altitude et sentiers, aide aux travaux agricoles.

Les archives conservées concernent les Chantiers de la jeunesse française, les Chantiers en Afrique du Nord, l'organisation Jeunesse et Montagne et les Chantiers de la jeunesse marine. Elles documentent la mise en place des Chantiers, l'administration, la gestion collective et individuelle du personnel et reflètent le contexte particulier de leur création.

Le fonds comporte une collection importante de textes de loi, de règlements, de notes et de bulletins relatifs à l'organisation des Chantiers. Y figurent ainsi l'« Appel aux travailleurs » du 1<sup>er</sup> mars 1941 du Maréchal Pétain, des textes relatifs à l'instauration du Service du travail obligatoire [STO] et les listes des chefs portés volontaires

pour accompagner les jeunes en Allemagne. Il permet surtout de connaître l'état civil et de suivre le parcours du personnel des Chantiers, dans leur fonctionnement habituel ou à l'occasion de leur dissolution, décidée en juillet 1944. Les archives des organes liquidateurs renseignent ainsi sur les reclassements dans les ministères, mutations dans diverses institutions gouvernementales, réintégrations dans l'armée, radiations ou licenciements. Sont conservés également soixante-dix-neuf dossiers d'épuration administrative du personnel du commissariat général des Chantiers visant les personnes ayant favorisé la collaboration avec les autorités d'occupation nazies.

Les Archives nationales conservent uniquement les dossiers du personnel : commissaires, chefs ouvriers, chefs de groupe, moniteurs, veilleurs de nuit ou encore infirmières, assistantes sociales, cuisinières, dactylographes. Les dossiers des jeunes incorporés dans les Chantiers sont quant à eux à consulter aux Archives départementales du lieu de résidence à 20 ans. Les archives de certains groupements peuvent également être conservées dans des services d'Archives départementales tels que l'Hérault, la Lozère ou la Creuse.

Plusieurs revues, guides et ouvrages sur le fonctionnement de l'institution viennent compléter le fonds, ainsi que des affiches de propagande, albums photographiques et films.



Les instruments de recherche sont consultables dans la salle des inventaires virtuelle, notamment par le biais d'une fiche d'aide à la recherche dédiée.

*Chantiers de la Jeunesse, revue hebdomadaire, 31 janvier 1944.*  
20210067/35. © Arch. nat./pôle image

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?uuid=297146a7-9055-4f77-ba45-e5c5e91c4c3a&version=1&preview=false&typeSearch=&searchString=>

# MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION : LES ARCHIVES DE JACQUELINE PÉRY D'ALINCOURT

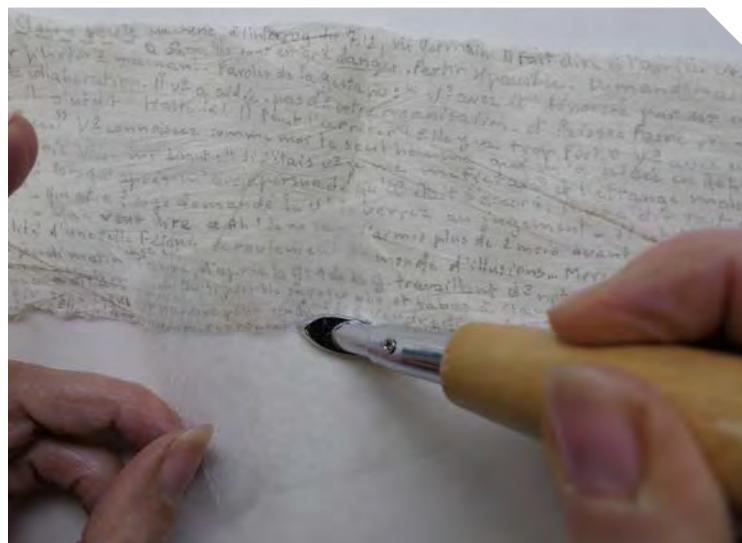
par Lucile Chartain, département de l'Exécutif et du Législatif

**L'inventaire des archives de Jacqueline Péry d'Alincourt (1919-2009) vient d'être mis en ligne dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales<sup>1</sup>. Résistante, Jacqueline Péry travaille auprès de Daniel Cordier<sup>2</sup> à la Délégation générale du Comité français de Libération nationale [CFLN], codant les messages destinés au Bureau central de renseignements et d'action [BCRA] et organisant les boîtes aux lettres clandestines et le logement des agents venus de Londres. Elle est arrêtée en septembre 1943 sur dénonciation et déportée en avril 1944 au camp de Ravensbrück, situé à 80 kilomètres au nord de Berlin et principalement réservé aux femmes.**

Elle y noue une amitié qui durera toute sa vie avec ses « sœurs en Résistance<sup>3</sup> », Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle et Anise Postel-Vinay. Ses archives gardent la trace de cette amitié, ainsi que de ses activités d'après-guerre comme témoin de la Résistance et de la déportation. À partir des années 1980, Jacqueline Péry participe en effet à des tournées de conférences dans des universités aux États-Unis. En 1988, elle est notamment sollicitée pour évoquer le procès de Klaus Barbie et son impact sur l'opinion publique française. Participant activement en France à l'organisation du Concours national de la Résistance et de la déportation [CNRD], elle intervient fréquemment en milieu scolaire. Ce fonds permet également de documenter l'activité du monde associatif des anciens résistants et déportés sur plus d'une soixantaine d'années. Membre de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance [ADIR] depuis son retour de Ravensbrück, Jacqueline Péry est également la dernière présidente de l'Amicale des réseaux Action de la France combattante, dissoute en 2002.



Jacqueline Péry (à droite) en compagnie de Geneviève de Gaulle lors d'un pèlerinage sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof en 1995. 72AJ-3644. © Arch. nat./Lucile Chartain



Remise à plat d'un billet rédigé clandestinement en captivité par l'atelier de restauration de Pierrefitte-sur-Seine, à l'aide d'une spatule chauffante et d'un intissé. 72AJ-3640. © Arch. nat./atelier de restauration  
Adressé à une compagne de résistance, ce billet rend compte de l'interrogatoire subi par Jacqueline Péry le 7 décembre 1943 et alerte ses camarades de clandestinité du danger encouru.

Le fonds se distingue par la présence d'un ensemble de 13 billets originaux rédigés lors de son internement à la prison de Fresnes, entre octobre 1943 et avril 1944, et délivrés clandestinement à ses proches. Ces documents remarquables, composés sur du papier hygiénique de récupération, sont particulièrement fragiles. Produits dans les conditions extrêmes de la détention, ils ont bénéficié de l'expertise de l'atelier de restauration et fait l'objet d'un minutieux travail de remise à plat. Au vu de la faible résistance mécanique du matériau, ce travail ne pouvait s'opérer *via* les techniques habituelles d'apport d'humidité. L'utilisation d'une spatule chauffante sur un support intermédiaire, avec un réglage de température minimal, a permis de résorber les déformations pour favoriser la lecture des billets. Ces derniers ont été numérisés par l'atelier de photographie et sont consultables en ligne.

L'accueil de la petite-fille de Jacqueline Péry aux Archives nationales en novembre 2021 a été l'occasion de lui présenter le travail entrepris sur les archives de sa grand-mère par le pôle Guerres mondiales et l'atelier de restauration. En retour, le classement a bénéficié des informations qu'elle a apportées sur certains membres de la famille et de l'entourage de Jacqueline Péry mentionnés dans sa correspondance et ses papiers personnels.

<sup>1</sup> 72AJ/3640-3644 (cf. [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran\\_IR\\_059800](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_059800)).

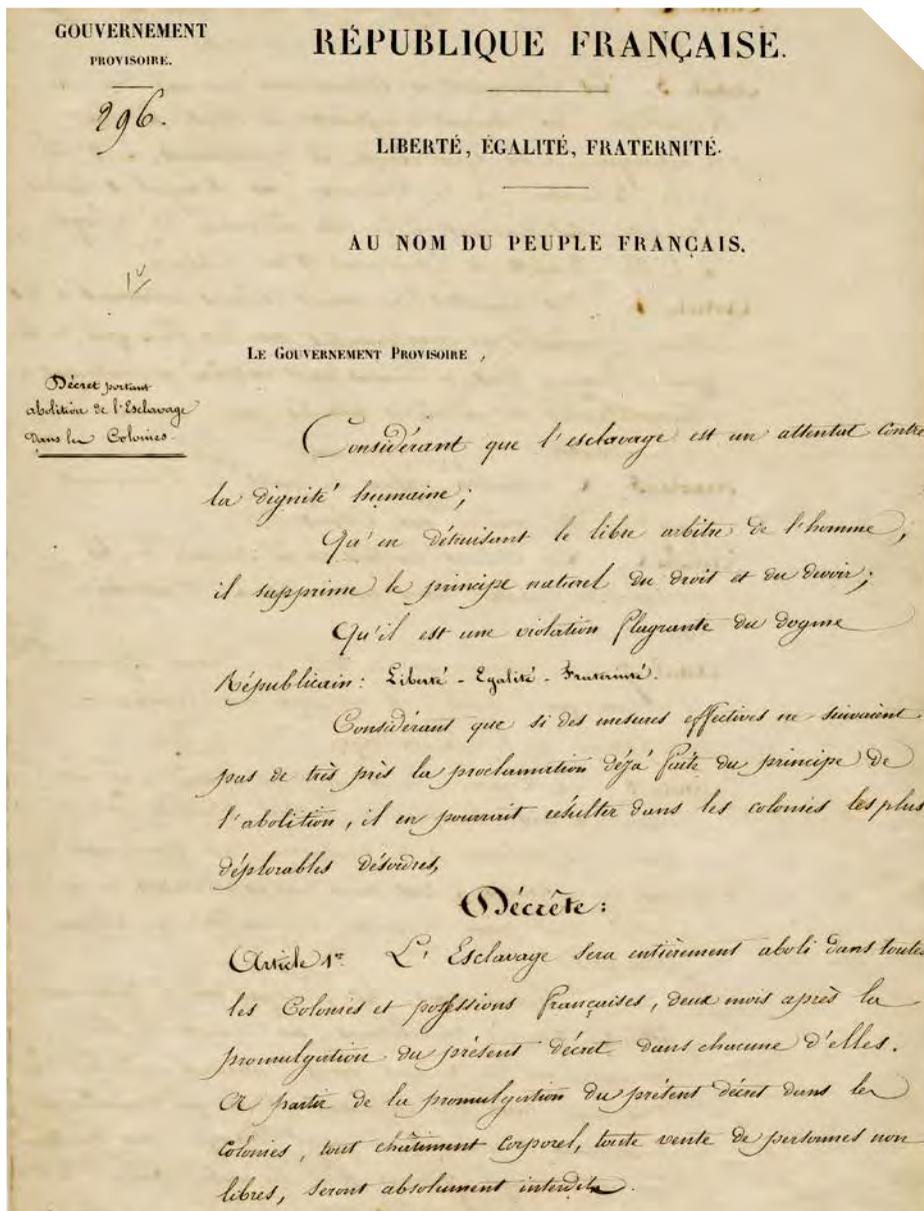
<sup>2</sup> Compagnon de la Libération, Daniel Cordier (1920-2020) était le secrétaire de Jean Moulin (cf. <http://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/daniel-cordier>).

<sup>3</sup> Reprise du titre du documentaire de Maia Wechsler, *Sisters in Resistance*, réalisé en 2002.

## DOSSIER

Les Archives nationales poursuivent le cycle *Les Essentiels*, en présentant un nouveau texte majeur de l'histoire contemporaine :  
**LE DÉCRET D'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE 1848**  
 Exposition du 12 mai au 5 septembre 2022, hôtel de Soubise

par Tiphaine Gaumy, département de la Justice et de l'Intérieur



autres ministres, d'Alphonse de Lamartine aux Affaires étrangères, Adolphe Crémieux à la Justice et François Arago à la Marine et aux Colonies, prend une mesure définitive, l'abolition de l'esclavage sur tout le territoire français.

En 1848, la France en est à son deuxième empire colonial, qui comprend les Antilles (La Martinique, La Guadeloupe), la Guyane, la Réunion, les comptoirs indiens, l'île de Gorée, Tahiti, Mayotte et l'Algérie. L'économie des Antilles et de la Réunion, essentiellement tournée vers la culture du sucre et du café, nécessite une main-d'œuvre abondante que les recensements d'esclaves, comme ceux conservés pour la famille de propriétaires Panon-Desbassayns, nous permettent de connaître. Dans la continuité de l'Ancien Régime, les planteurs recourent donc à la traite négrière afin de s'approvisionner en esclaves, raflés en Afrique et transportés par bateaux par-delà l'Atlantique et l'océan Indien. La situation des esclaves, considérés sur le plan juridique comme des biens meubles, est problématique à plusieurs titres dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle.

Par le décret du 16 octobre 1791, la Révolution française porte que « tout homme est libre en France, et que, quelle que soit sa couleur, il y jouit de tous les droits de citoyen [...] ». Mais les intérêts économiques priment sur les valeurs proclamées par les députés, car la législation française évolue peu et toujours en faveur des planteurs : le 4 février 1794, un premier décret d'abolition est pris mais il ne peut s'appliquer que dans les colonies non perdues au profit des

Décret d'abolition du 27 avril 1848. BB/30/1125/A, pièce 296.

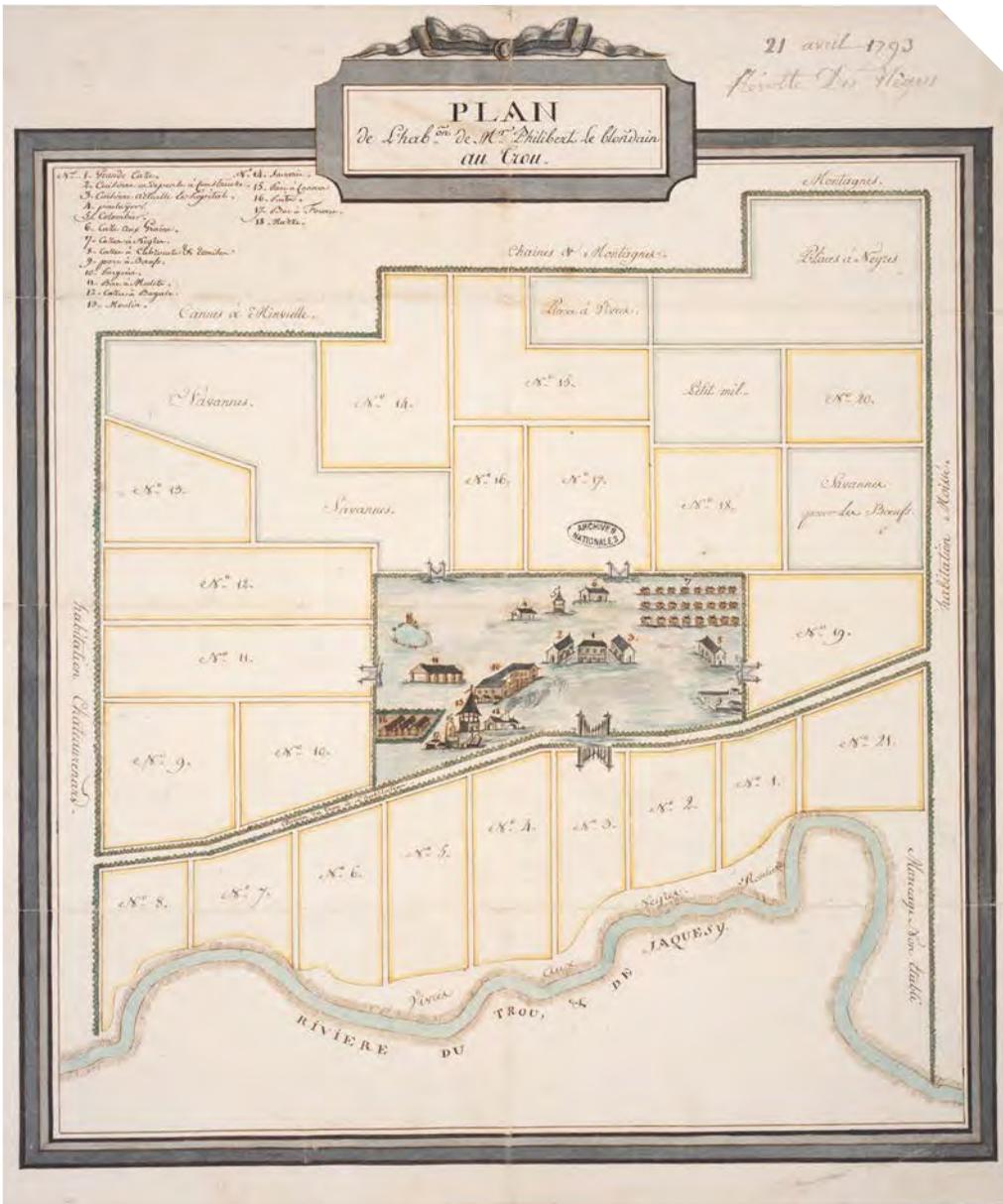
© Arch. nat./pôle image

et les signatures entre autres d'Arago, Crémieux, Blanc, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Lamartine. BB/30/1125/A, pièce 296. © Arch. nat./pôle image

**Parmi les documents emblématiques conservés aux Archives nationales, le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 constitue un jalon important pour la France dans l'histoire des droits de l'homme.**

**D**urant ses deux mois et demi d'existence (24 février-9 mai 1848), le gouvernement provisoire, installé après l'abdication de Louis-Philippe et composé, entre





**Plan de l'habitation [plantation sucrière] de M. Philibert Le Blondin, présenté par Anne Alexandrine Angerant, épouse Grisard du Sulget, colon réfugié de Saint-Domingue, s. d. (après 1793).** F/12/2741. © Arch. nat./pôle image

Anglais et n'évoque pas la question de l'indemnisation. Il sera rapidement annulé en 1802 par un décret signé de Bonaparte.

Après 1815 et le Congrès de Vienne, la France, qui s'est engagée à ne plus recourir à la traite, la réprime cependant très peu, et surtout sous la pression des Anglais qui ont mis en place le droit de visite (la vérification des bateaux au large des côtes africaines), à l'origine d'une grave crise diplomatique entre les deux pays et d'une poussée d'anglophobie en France.

Les lois Mackau des 18 et 19 juillet 1845, du nom du ministre de la Marine et des Colonies de l'époque, donnent des droits aux esclaves (mariage, propriété, héritage, rachat), des obligations aux maîtres, mais sont peu appliquées. Elles sont davantage une confirmation du système esclavagiste qu'une vraie étape vers l'abolition.

Les débats autour de l'esclavage s'enlisent en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Après 27 années de procédures judiciaires éprouvantes, Furcy, considéré comme un esclave à la

Réunion malgré un acte d'émancipation, se voit reconnaître sa liberté en 1843. Le grand public français est rétif : l'abolition aurait des conséquences économiques désastreuses pour le pays et il craint de sanglantes révoltes d'esclaves. Le cas d'Haïti, Saint-Domingue de son nom colonial, est à la fois un repoussoir et un modèle : l'île a pris son indépendance en 1804, après des années de révoltes, moyennant un lourd dédommagement pour les planteurs en 1825.

Les abolitionnistes sont également divisés, entre partisans d'une abolition de l'esclavage avant la traite ou après, les partisans d'une abolition progressive (prônée par la commission de Broglie en 1840) ou immédiate. Ils savent qu'il leur faut trouver des solutions quant au dédommagement des colons et au recrutement d'une main-d'œuvre libre.

Les membres du gouvernement provisoire, abolitionnistes convaincus, dépassent le blocage des chambres en confiant à Victor Schoelcher, nommé sous-secrétaire d'État aux Colonies, la direction d'une commission chargée des modalités de l'abolition, c'est-à-dire du montant et de la nature de l'indemnisation et de la question de la main-d'œuvre. La commission est composée de dix membres plutôt favorables à l'abolition, sans aucun représentant des colons ou de l'industrie du sucre colonial. Elle siège entre le 6 mars et le 21 juillet 1848 pour recueillir les témoignages de fonctionnaires, hommes de couleur libres (dont Bissette, adversaire de Schoelcher), délégués des colonies et des villes portuaires, mais sans résoudre la question de l'indemnité.

Dès le 27 avril 1848, le décret d'émancipation est publié. Son préambule reprend les idéaux républicains après avoir souligné que « l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ». Ses neuf articles, brefs, listent toutes les colonies (comptoirs africains et Algérie compris) où l'esclavage est immédiatement aboli, y compris dans ses particularités (engagisme – état intermédiaire entre esclaves et hommes libres – au Sénégal), mais interdit aussi à tout Français, sous peine de déchéance de nationalité, de participer à la traite ou d'être propriétaire d'esclave, y compris en terre étrangère. Sur le plan civique, il prévoit la représentation des colonies à l'Assemblée nationale. Les esclaves condamnés par les tribunaux verront leurs peines réévaluées à l'aune de leur nouveau statut d'hommes libres.

# SUITE

Les réactions à la création de cette commission et donc à l'abolition sont diverses. Les planteurs sont attentistes. Du côté des esclaves, des manifestations éclatent en Martinique, où le gouverneur par intérim décide d'accorder l'émancipation avant même de recevoir le décret, le 23 mai 1848. Le gouverneur de la Guadeloupe fait de même le 27 mai, pour prévenir les troubles, par voie d'affichage : il tente de convaincre que cette abolition est à son initiative en tant que représentant du gouvernement. Cependant, incendies et pillages se multiplient, et les nouveaux libres impliqués sont lourdement poursuivis en justice. Le décret sera effectif en Guyane et à la Réunion les 10 août et 20 décembre 1848 (le temps que la nouvelle de la publication du décret leur parvienne). Il sera aussi appliqué, quoique qu'avec plus de difficultés, à Mayotte et en Algérie.

Une deuxième commission, à laquelle participe aussi Schoelcher, aboutit à la loi d'indemnisation du 2 mai 1849 : pour les 250 000 esclaves recensés, 12 millions de francs, moitié comptant, moitié sous la forme de crédits, seront versés par l'État français aux planteurs, loin des 90 millions réclamés (les esclaves ne perçoivent aucune indemnité).

La question de la main-d'œuvre ne donne pas lieu à une troisième commission, mais à la mise en place de l'engagisme de seconde génération. Entre 1854 et 1914, des Africains, pour beaucoup d'anciens esclaves, des Indiens et des Chinois s'engagent à venir travailler librement pendant dix ans moyennant salaire, dans les colonies. Le régime de vie et de travail, très dur, apparente le système à celui de l'esclavage et fait l'objet de nombreuses procédures judiciaires.

Les changements induits par le décret, et en tout premier lieu l'état civil des esclaves, expliquent que le décret ait été conservé dans les fonds du cabinet du garde des Sceaux de l'époque, versés aux Archives nationales dans la sous-série BB/30. Les archives de la Commission Schoelcher sont conservées aux Archives nationales d'outre-mer (Fonds ministériels, généralités) ainsi que les archives des commissions mises en place dans les colonies (série COL/K/1-17).

**LES ARCHIVES NATIONALES ESSENTIELS**  
12 MAI - 5 SEPTEMBRE 2022

**ENTRÉE GRATUITE**

**EXPOSITION**  
DU  
**DÉCRET D'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**  
1848

ARCHIVES NATIONALES  
41 rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris  
www.archives-nationales.culture.gouv.fr

Du lundi au vendredi de 10h à 17h30  
Samedi et dimanche de 10h à 17h30  
Fermeture le mardi

## Exposition sur le site de Paris conçue avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Hôtel de Soubise,  
60 rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris  
Entrée libre,  
du lundi au vendredi  
de 10h00 à 17h30  
Le samedi et dimanche  
de 14h00 à 17h30



Proclamation de l'abolition de 1848 en Guadeloupe, Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM). 2501 COL 7/72

## À suivre dans *Les Essentiels* : l'ordonnance de 1944 instituant le droit de vote des femmes

De septembre 2021 à janvier 2022, les visiteurs du musée des Archives nationales ont pu découvrir la première édition du cycle « Les Essentiels », qui s'ouvrait avec la présentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. À l'issue de leur visite, ils étaient conviés à participer activement à la construction de ce cycle, en se prononçant sur les prochains documents qu'ils souhaitaient voir exposer.

Douze documents parmi les plus symboliques des Archives nationales composaient la liste soumise au vote. Les participations ont été nombreuses et ont témoigné de l'engouement des visiteurs pour cette proposition : plus de 3200 bulletins ont été récoltés dans l'urne placée à cet effet dans le parcours du musée, tandis que plusieurs centaines d'internautes se sont prononcés grâce au formulaire en ligne.

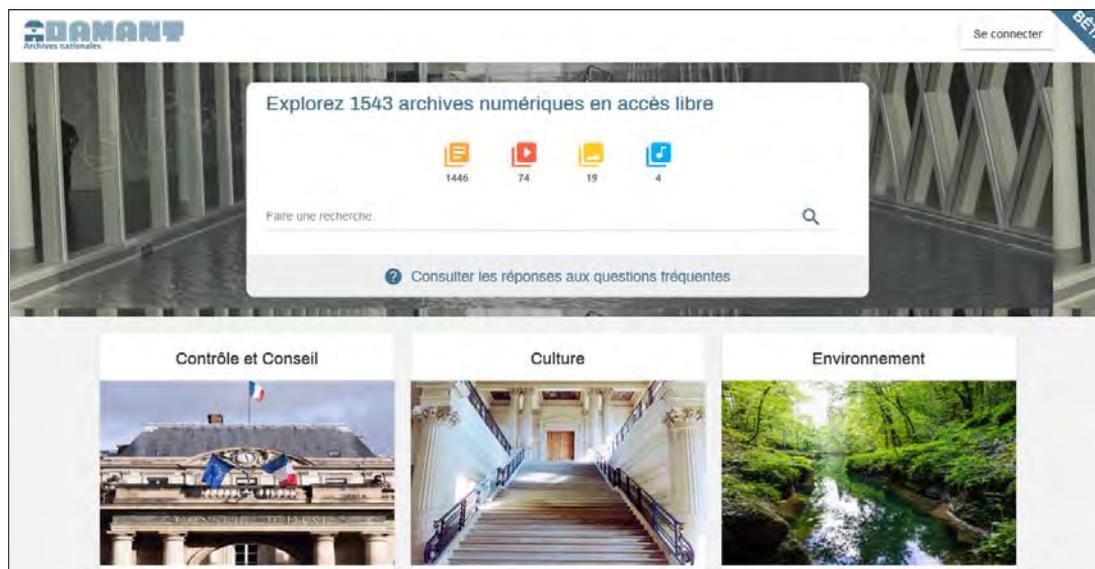
C'est l'ordonnance de 1944 instituant le droit de vote des femmes qui a été plébiscitée, avec un peu plus de 1 150 voix. Il s'agira donc du prochain « Essentiel », qui fera suite au décret d'abolition de l'esclavage de 1848. Les visiteurs pourront découvrir ce document à l'hôtel de Soubise à partir des Journées européennes du patrimoine de septembre 2022, et jusqu'au début du mois de janvier 2023.

Quelques centaines de voix séparent ce document de la suite du classement, où l'on retrouve la loi portant abolition de la peine de mort (1981), le rouleau d'interrogatoire des Templiers (1307) ou encore la loi de séparation des Églises et de l'État (1905). Enfin, plus d'une cinquantaine de documents ont été proposés par les visiteurs eux-mêmes, allant du traité des Pyrénées de 1659 à la loi sur la parité de 2014.

# EXPERIENCES ET INNOVATIONS

## LES ARCHIVES NATIONALES VOUS PROPOSENT DE PARTICIPER À L'AMÉLIORATION D'UN NOUVEL OUTIL : **ADAMANT**

par Thomas Van de Walle, directeur adjoint du numérique et de la conservation, chargé des projets numériques



Page d'accueil du prototype ADAMANT : [www.adamant.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.adamant.archives-nationales.culture.gouv.fr)

**Grâce au projet ADAMANT, les Archives nationales disposent désormais d'une plateforme pour prendre en charge et conserver de grandes quantités d'archives numériques du XXI<sup>e</sup> siècle.**

**Il s'agit entre autres de documents bureautiques, de photographies numériques, de vidéos numériques, de courriels qui ont été produits par la présidence de la République, les services du gouvernement, les grands corps de l'État ou encore les établissements publics nationaux, et qui complètent désormais les dossiers papier, les notes écrites, les photographies argentiques qui constituaient jusqu'ici l'essentiel des fonds d'archives.**

Cependant, être en mesure de conserver ces archives numériques n'était qu'un premier pas. Il était indispensable de les mettre à la disposition du public, tout en respectant les obligations de confidentialité que la loi impose, par exemple en matière de données à caractère personnel.

Pour atteindre cet objectif, nous avons développé un outil, que nous avons appelé **ADAMANT**, acronyme pour **A**ccès et **D**iffusion des **A**rchives et des **M**étadonnées des **A**rchives **N**ationales dans le **T**emps. Il est disponible en ligne à l'adresse suivante :

[www.adamant.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.adamant.archives-nationales.culture.gouv.fr)

Vous pouvez y trouver une première sélection d'archives numériques librement diffusables :

- ◇ un reportage photographique provenant des services de la présidence de la République, concernant l'inauguration par Jacques Chirac d'une exposition organisée pour la première journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition, en 2006 ;

- ◇ un ensemble de documents issus du débat sur la transition énergétique, qui s'est tenu en 2012-2013 ;
- ◇ des vidéos et des enregistrements sonores de colloques et de conférences organisés par le comité d'histoire du Conseil d'État, à partir de 2001 ;
- ◇ le témoignage oral de Nicolle Daviot, habilleuse au théâtre national de Chaillot, enregistré en 2018 ;
- ◇ les agendas, communiqués de presse et discours de plusieurs gardes des Sceaux et de leurs secrétaires d'État, de 2002 à 2011.

ADAMANT fournit aussi des informations sur le contenu des archives d'Irène Omelianenko, productrice à Radio France. Ces derniers documents ne sont pas librement accessibles en ligne pour des raisons juridiques, mais vous pourrez depuis chez vous faire une demande pour venir les consulter dans notre salle de lecture de Pierrefitte-sur-Seine.

Aujourd'hui, ADAMANT est encore un **prototype**. Nous l'avons bâti en nous appuyant sur des demandes d'utilisateurs (étudiants, chercheurs, journalistes) et nous souhaitons poursuivre cette démarche de construction participative. Nous attendons donc vos avis et vos propositions d'améliorations, soit en répondant au sondage accessible grâce au QRcode ci-dessous, soit en écrivant à l'adresse :

[adamant.archives-nationales@culture.gouv.fr](mailto:adamant.archives-nationales@culture.gouv.fr)



# EXPERIENCES ET INNOVATIONS

## HEUREUX ÉVÉNEMENT AUX ARCHIVES NATIONALES

par Gabrielle Grosclaude et Annick Pegeon, département de l'Action culturelle et éducative

**Le 15 janvier 1622, Jean-Baptiste Poquelin était baptisé à Paris. Le service éducatif des Archives nationales s'est joint à l'ANRAT [Association nationale de recherche et d'action théâtrale] pour célébrer avec le public jeune ce 400<sup>e</sup> anniversaire dans le cadre de « l'Opération Molière ».**

Ce projet d'éducation artistique et culturelle se déroule tout au long de l'année scolaire, sur les deux sites des Archives nationales de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine, et concerne cinq classes de collèges des trois académies franciliennes.

Dès le début de l'année, les équipes éducatives inscrites sur le parcours ont pu redécouvrir Molière, la part entre le mythe et la réalité, grâce à l'érudition et à l'enthousiasme conjoints de Marie-Françoise Limon-Bonnet, responsable du Minutier central des notaires de Paris aux Archives nationales, et de Georges Forestier, professeur émérite de littérature, historien du théâtre du XVII<sup>e</sup> siècle. À l'issue de cette rencontre, les enseignants ont abordé Molière par le jeu, sous la conduite d'un comédien, au travers d'un travail de mise en voix de textes choisis.

La première phase, « pièces à conviction », a permis aux élèves, apprentis chercheurs, d'éclairer la vie et l'activité artistique de Molière à Paris en son siècle, grâce à l'étude critique de documents issus du Minutier central, du Châtelet de Paris, de la Maison du roi, du Conseil des Parties, croisée avec l'analyse de cartes et de plans. Cette approche est complétée par une enquête de terrain durant laquelle les élèves sont invités à appréhender le Paris dans lequel Molière a évolué. Une carte interactive, synthèse de ces travaux, est en cours d'élaboration. Construite à partir du plan de Bullet et Blondel de 1676, elle rassemblera à terme les reproductions de documents d'archives qui ont permis



Travail de localisation sur un plan parisien au XVII<sup>e</sup> siècle numérisé. © Archives nationales/SED  
Enquêtes urbaines sur le Paris de Molière. © Archives nationales/SED



la localisation des lieux de résidence et des théâtres fréquentés par Molière, leurs transcriptions, les photographies et les commentaires audio réalisés par les élèves lors des découvertes urbaines. En parallèle, en classe, les élèves ont mené un travail d'écriture, sous la conduite d'auteurs et de comédiens, avec, en point d'étape, une lecture de leurs travaux par les élèves volontaires, lors de la semaine de la langue française et de la francophonie, les 15 et 18 mars 2022, à l'hôtel de Soubise.

Enfin, au printemps 2022, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, tous découvriront les mises en scène du *Bourgeois*

*gentilhomme* par Jérôme Savary, grand fan de Molière (1989, 1996 et 1998). Le choix du croisement des sources audiovisuelles, des archives du service habillement et de la direction de Jérôme Savary, issues du fonds du théâtre national de Chaillot, donnera à voir et à entendre comment un auteur contemporain réinterprète la pratique scénique, musicale et chorégraphique du texte, car Molière, fin analyste des comportements et des défauts humains, continue à parler au public contemporain.

Le projet s'achèvera lors d'une restitution générale à la fin de l'année scolaire dans l'auditorium de Pierrefitte-sur-Seine.

## LES CAVES DES ARCHIVES NATIONALES

par Valentine Weiss, Centre de topographie parisienne



Maquette du quadrilatère des Archives nationales. © Arch. nat.

**Si les bâtiments qui constituent les Archives nationales (hôtels principaux et magasins de conservation) sont désormais bien connus, leur sous-sol et les caves subsistantes en particulier ont été longtemps négligés. Pourtant, en 2011, elles deviennent l'objet d'une étude née d'une rencontre avec les archéologues du Département de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de la Ville de Paris [DHAAP] sur des carreaux de pavement, à l'occasion de l'exposition sur la demeure médiévale, qui s'est élargie à l'ensemble des caves, qui se ramifient dans une bonne partie du sous-sol du quadrilatère.**

Les caves les plus anciennes sont situées sous la façade de l'hôtel de Soubise, à l'est de la chapelle, et peuvent dater du manoir du prédécesseur d'Olivier de Clisson (1368) : faites de moellons en Lambourdes de Paris<sup>1</sup>, elles présentent une voûte en berceau surbaissé, supportée par trois arcs doubleaux chanfreinés.

Un escalier droit surmonté d'un arc à ressauts formé de trois rouleaux chanfreinés<sup>2</sup> les relie à la cave située en surplomb sous le corps principal de Clisson et contemporaine de ce dernier (après 1371), comme l'atteste une centaine de signes lapidaires : probablement planchéiée à l'origine, en pierre de taille de calcaire issu des bancs francs<sup>3</sup> parisiens, elle comprend huit murs diaphragmes en neuf travées à deux arcades en berceau brisé. D'une superficie de 365 m<sup>2</sup>, c'est l'unique vestige d'architecture féodale de cette ampleur à Paris.

Sous la cour de l'hôtel d'Assy, deux caves en berceau situées à l'ouest et au nord, avec latrines, au sud d'un gros mur d'origine (qui se poursuit sous l'aile droite), semblent antérieures à sa construction (1642) ; outre leur agencement et la voûte en moellons avec chaînage d'origine de la cave perpendiculaire à la rue des Francs-Bourgeois, le puits de petit diamètre remonte peut-être à l'hôtel médiéval. La porte cintrée au sud débouche sur une autre cave en berceau avec chaînage en boutisse<sup>4</sup> en calcaire ferme et escalier



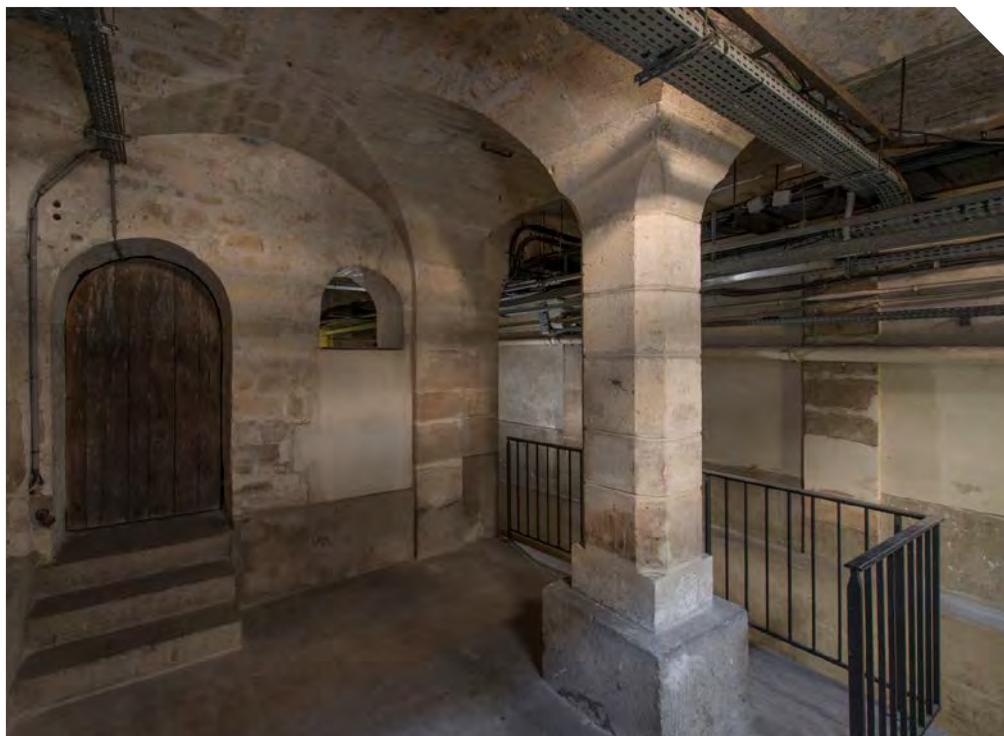
Hôtel de Clisson : petite cave au sud du logis principal, 2012.

© Ville de Paris/DHAAP/Marc Lelièvre

droit d'origine donnant sur rue. Notons aussi deux caves en berceau, avec reste de pavage en grès et portes cintrées à feuillure, à l'est de l'hôtel sur rue, en partie sous l'escalier monumental.

Sous l'aile orientale de l'hôtel de Jaucourt, un mur en grand appareil, probablement médiéval et en Lambourdes de Paris, subsiste au sud-est d'une cave à cinq berceaux parallèles à la rue, sans doute du xvii<sup>e</sup> siècle, jadis reliés par une série d'ouvertures centrales en plein cintre, avec voûtement et chaînage appareillé d'origine pour les trois plus au sud.

## SUITE



Hôtel de Fontenay : cave à pilier central chanfreiné, 2013. © Service régional de l'Inventair/Laurent Kruszyk

D'autres caves attirent l'attention. Sous l'aile sur cour de l'hôtel de Fontenay, le niveau bas de deux petites caves en berceau perpendiculaires à la rue des Francs-Bourgeois, avec portes cintrées et escalier droit d'origine, laisse supposer un rez-de-chaussée primitif d'une maison disparue. De même, dans l'angle nord-est, une salle à pilier central forme quatre travées voûtées d'arêtes reposant sur des piliers engagés ; le pilier central chanfreiné sur une base carrée, appareillé en Lambourdes, date peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle. Sous le corps de bâtiment sur rue, deux caves en berceau parallèles à la rue des Francs-Bourgeois, accessibles par un escalier droit d'origine donnant cour de Breteuil – celle du sud aujourd'hui partagée en deux et voûtée en plein cintre en petit appareil avec chaînage en grand appareil, l'autre transformée en couloir –, semblent antérieures à la séparation des hôtels de Breteuil et de Fontenay (1685).

Du XVII<sup>e</sup> siècle, il subsiste deux salles, rectangulaires et voûtées d'arêtes, à pilier central carré de 0,65 m ; sous le corps sur rue au sud de la cour d'Assy, la voûte repose, comme à l'hôtel de Jaucourt, à l'est et à l'ouest, sur deux pilastres carrés ; et la salle dite Peyrat sous l'aile nord de Guise, avec libage<sup>5</sup> en Lambourdes de Paris, accès au sud et à l'ouest, qui semble postérieure aux travaux de 1615-1634.

La troisième, dans l'angle nord-est de Jaucourt, avec accès au sud et porte cintrée à feuillure à l'ouest, du XVII<sup>e</sup> siècle, est voûtée en moellons enduits avec chaînage en pierre reposant sur quatre pilastres engagés au milieu de chaque mur et sur de petits pilastres au nord-ouest et au sud-est, avec un corbeau au nord-est ; mais le pilier est plus étroit, avec des assises appareillées en Vergelé de l'Oise.

Enfin, la cave ovale entièrement appareillée en calcaire franc ferme, voûtée en berceau avec chaînage en pierre harpé, à pilier central ovoïde, sous le salon du prince de Soubise, est contemporaine des travaux de 1735-1736.

À part la cave en anse de panier, perpendiculaire à la rue des Francs-Bourgeois, à trois piliers centraux à chapiteaux galbés, en beaux calcaires fermes, aujourd'hui scindée, au nord de l'escalier de l'hôtel d'Assy (1642), la plupart des autres, toutes en berceau, semblent contemporaines des hôtels : parallèle à la rue, en partie pavée, voûtée en céramique, au nord du gros mur, avec escalier droit d'origine (prolongement de l'aile droite, 1709-1723) ; perpendiculaires à la rue, sur jardin (1731-1733), bouchées au nord-ouest (colonnade) ; à deux travées, sous la partie nord de Rohan, avec chaînage harpé en Lambourdes (dès 1705) ; perpendiculaires

à la rue, avec chaînages harpés, portes cintrées et escalier droit à retour d'origine, sous le logement de l'écuyer de Rohan (vers 1725) ; dans l'axe du perron de de Fontenay, en partie pavées (1733-1734) ; avec portes cintrées, sous le corps sur jardin de Breteuil (1735) ; perpendiculaire à la rue, accessible par deux portes à linteau droit, avec puits tardif de gros diamètre, au sud-est du passage couvert de Fontenay (1752) ; sous l'aile nord de Jaucourt, sans doute contemporaines des deux escaliers en vis ovales (vers 1772-1792).

Certaines caves sont difficiles à dater : celle en berceau reposant sur quatre piliers carrés appareillés en pierre de l'Oise, au bas de l'escalier de Guise, ou les cinq berceaux parallèles aux rues, avec moellons et arcs doubleaux en pierre de taille en harpe, sous l'hôtel de Boisgelin, au nord du quadrilatère, similaires à ceux de l'écurie de Rohan.

Les caves suivent donc l'évolution des hôtels. Le Moyen Âge est encore visible, sous l'hôtel de Clisson, dans les fondations de l'hôtel de Jaucourt et sans doute sous la cour d'Assy ; le XVII<sup>e</sup> siècle, dans les caves à pilier central de Jaucourt et d'Assy ; le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la cave ovale de Soubise.



Hôtel de Jaucourt : cave à pilier central, 2015. © Service régional de l'Inventaire/Laurent Kruszyk

<sup>1</sup> Dans le Bassin parisien, pierre tendre et calcaire qui forme la dernière couche d'une carrière.

<sup>2</sup> Le chanfrein est une petite surface oblique obtenue en abattant l'arête vive d'une pierre.

<sup>3</sup> À Paris, on distingue le calcaire lutécien en pierre dure, comme le banc franc, ou tendre, comme la Lambourde ou le Vergelé.

<sup>4</sup> Pierre taillée (ou brique) mise en œuvre en sorte que sa plus grande dimension se trouve placée dans le sens de l'épaisseur du mur.

<sup>5</sup> Gros moellon grossièrement équarri noyé dans l'épaisseur d'un mur ou d'une fondation pour en augmenter la résistance.

**Prochain épisode :**  
Le site de Fontainebleau  
des Archives nationales

# PUBLICATIONS

## IMAGES ET IMAGINAIRES DU SALON DES ARTS MÉNAGERS, 1923-1983

par Marie-Ève Bouillon, Mission de la photographie



**Au Salon des arts ménagers (1923-1983)**  
par Marie-Ève Bouillon et Sandrine Bula  
avec la participation de Sylvie Le Goëdec,  
Aurélipe Peylhard, Édith Pirio et Martine Segalen  
Paris, CNRS Éditions et les Archives nationales,  
2022, 208 pages, 22 euros.

Un ouvrage, publié par CNRS Éditions en partenariat avec les Archives nationales, accompagne l'exposition *Au Salon des arts ménagers. Plateau volant, motolaveur, purée minute, 1923-1983*. Il propose un condensé visuel de cet événement qui a marqué nos sociétés contemporaines

et révolutionné nos intérieurs, organisé pendant presque 60 ans au Grand Palais puis au CNIT (La Défense).

Le titre *Plateau volant, motolaveur, purée minute*, fait écho à la célèbre *Complainte du progrès (Les Arts ménagers)* de Boris Vian, diffusée au Salon des arts ménagers de 1956, dans laquelle le poète énumère avec humour les appareils plus ou moins fantaisistes qui envahissent le quotidien : repasse limace, atomixer, draps qui chauffent... Les photographies du fonds d'archives du commissariat du Salon des arts ménagers présentent cependant des objets et produits qui ont véritablement été exposés lors de la manifestation. Ils incarnent l'esprit d'invention et la projection dans la modernité qui ont toujours été sa marque de fabrique. À la croisée des sciences, de l'industrie et de l'esthétique, et au-delà de l'événement, commercial, c'est bien une forme de révolution sociale que le Salon a instaurée.

Des millions de curieux y furent accueillis pour découvrir les nouveautés en termes d'équipement domestique, d'habitat, d'organisation et de confort du foyer. La société entière défile au Salon pour se montrer, pour présenter, pour revendiquer

aussi, comme la suffragette et féministe Louise Weiss en 1936, qui, sous forme d'une performance, y fait la cuisine pour que soit accordé le droit de vote aux femmes.

Cette « visite » du Salon des arts ménagers, grande fête populaire et spectacle de la société de consommation en devenir, conduit au fil des pages à une réflexion sur nos pratiques quotidiennes et sur l'avenir de nos sociétés dites développées.

**Exposition à Pierrefitte-sur-Seine  
jusqu'au 16 juillet  
Entrée libre  
du lundi au samedi de 10h00 à 16h45**



Vue de l'exposition présentée aux Archives nationales, 2022. © Arch. nat. / pôle image, Nicolas Cantin

## INFOS PRATIQUES

### • Pierrefitte-sur-Seine

59, rue Guynemer 90001  
93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex  
Tél. 01 75 47 20 00

### • Fontainebleau

2, rue des Archives 77300 Fontainebleau  
Tél. 01 72 79 91 00

### • Paris

60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris  
Tél. 01 40 27 60 00

### Salle de lecture

11, rue des Quatre-Fils 75003 Paris  
Tél. 01 40 27 64 20

### Musée des Archives - Hôtel de Soubise

60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris  
Tél. 01 40 27 60 96

[www.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr)



### Imprimerie Perigraphic

45, avenue Pierre Brossolette  
92 120 Montrouge

### Directeur de la publication

Bruno Ricard

### Secrétaire de la publication

Léa Pinard

### Comité de rédaction

Bruno Ricard, Claire Béchu, Ghislain Brunel,  
Gabrielle Grosclaude, Béatrice Hérol,  
Françoise Lemaire, Sabine Meuleau, Léa Pinard,  
Emmanuel Rousseau, Catherine Vergriète

### Secrétariat : 01 75 47 21 32

### Crédits photographiques

- Arch. nat./pôle image,
- Arch. nat./Atelier de restauration
- Arch. nat./Lucile Chartain
- Arch. nat./Marius Rosset
- Arch. nat./SED
- Arch. nat./France - Atelier photographique -

Nicolas Cantin – Thomas Manhes

- Arch. nat./Valentine Weiss
- Farida Bréchemier
- Service régional de l'Inventaire/Laurent Kruszyk
- Ville de Paris/DHAAP/Marc Lelièvre

### Réalisation graphique

Léa Pinard

### Visuels de couverture

Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies  
françaises, 27 avril 1848. BB/30/1125/A/296.  
© Arch. nat./pôle image

### Mémoire d'avenir en ligne

